



ACADÉMIE DE RENNES

**PROPOSITION DE LOI
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DES RIVES DE L'ILDUT**

29840 LANILDUT

Circonscription de M. Didier LE GAC

24^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à améliorer l'égalité dans les pratiques
sportives et culturelles

Présentée par

Lizia DOUGUET-DONOU, Manon DUVAL, Ewen
GASPARINI, Auréa GUINGOUAIN, Lisa HUNAUT, Nina
JACQ, Noa LE HIR, Auguste MASSOT, Kara POULIQUEN,
Pablo SIMON, Arthur THIEFFRY, Antoine BOCLE, Emma
CALVARIN, Brewen DEUDE, Louise FERREC, Swan
FLOCH, Joey GOUEZ, Clara GUION, Lucien JACOB,
Lilwenn JEGU, Jade JESTIN, Loann MANANT, Matthéo
PALLOT, Youn PERHIRIN, Maëlanne STANG-GIBOZ

Élèves de la classe de CM1/CM2 de madame Vintrou, école
primaire des Rives de l'Ildut, Lanildut (académie de Rennes)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La Constitution française de 1958 affirme l'égalité et la liberté comme des piliers de notre démocratie. L'école essaie de faire vivre ces valeurs d'égalité au quotidien ; mais à l'extérieur de l'école, l'application de ces principes n'est pas toujours effective. Ainsi, dans notre classe, deux filles ont déjà été confrontées à des remarques sexistes concernant leur choix d'activité extra-scolaire. En outre, les garçons et les filles ne s'autorisent parfois pas à pratiquer certaines activités.

Nous avons donc décidé d'adresser un questionnaire aux clubs locaux et aux associations sportives et culturelles locales (voir l'annexe 1). Sur la base des résultats obtenus, nous avons constaté que selon les sports, il y avait plus de garçons ou plus de filles, toutes catégories confondues, et que l'écart se creusait avec l'âge. Il en va de même pour les activités culturelles comme la musique. Cela nous a questionnés sur les raisons de nos propres choix et sur l'influence des pratiques existantes.

Nous avons également constaté que dans la plupart des sports, la pratique est non mixte en compétition à partir d'un certain âge (elle peut être mixte en entraînement). Il y a pourtant des exceptions, comme la voile, où la pratique est mixte y compris à l'âge adulte. Dans les sports nautiques d'ailleurs, nous avons relevé des exemples de sportives féminines connues et médiatisées (Maud Fontenoy, Peggy Bouchet, Faustine Merret entre autres).

Cette médiatisation rend visible et donne envie de pratiquer le sport mis en avant : la diffusion, par exemple, de la coupe du monde de football féminin en 2019 a contribué à ce que le nombre d'actives (coachs, joueuses, arbitres) à la Fédération Française de Football augmente considérablement (de 140 000 à 200 000).

Nous pensons qu'il faut renforcer l'égalité dans les pratiques sportives et culturelles, pour permettre à chacun, garçon ou fille, de choisir librement l'activité qu'il/qu'elle souhaite pratiquer. C'est dans cette optique que nous avons rédigé notre proposition de loi.

Article 1^{er}

Les chaînes publiques doivent diffuser autant de compétitions et matchs féminins que de compétitions et matchs masculins sur des créneaux horaires équivalents.

Article 2

Les fédérations sportives financent de la même façon les campagnes publicitaires pour promouvoir les pratiques masculines et les pratiques féminines.

Article 3

Les associations sportives et culturelles organisent chaque année des séances spéciales pour favoriser la découverte de l'activité par les filles et par les garçons.

Article 4

L'État met en place une plate-forme et un numéro de téléphone pour les enfants victimes de stéréotypes de genre dans leur pratique sportive et culturelle, afin de les aider.